



Information citoyenne à Marcilly-lès-Buxy - Association Loi 1901  
<https://marcillylesbuxy.info/> - [asso.info.marcillylesbuxy@gmail.com](mailto:asso.info.marcillylesbuxy@gmail.com)



A Monsieur le Maire de Marcilly-lès-Buxy,

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux

Marcilly-lès-Buxy, le 15 septembre 2024

Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux

L'ordre du jour de la réunion de conseil municipal du vendredi 20 septembre 2024 prévoit l'acquisition de la parcelle D513 appartenant aux consorts DESMOLAIZE. L'ordre du jour de la réunion de conseil municipal du vendredi 19 juillet 2024 prévoyait l'étude d'une proposition d'acquisition d'une parcelle agricole.

A ce jour, aucune information n'a filtré, n'a été rendue publique sur cette étude de proposition qui concerne le budget, le patrimoine communal et donc les habitants. Pourtant aucun texte interdit d'informer les habitants sur leur patrimoine communal.

Ce vendredi 20 septembre, le Maire propose donc au Conseil Municipal de valider (ou pas) l'acquisition de ladite parcelle D513, d'une surface d'environ 2,5 hectares, située au-dessus du « lotissement des Coulons », en bordure de la route départementale RD977.

Pour en faire quoi ?

S'agit-il de réaliser une réserve foncière en vue d'un éventuel nouveau projet d'urbanisation, cette parcelle est située en zone agricole dans le plan local d'urbanisme intercommunal validé par ce Conseil Municipal. Elle n'est donc pas constructible et si l'idée est de la rendre un jour constructible, la réglementation limitant les extensions rurales ne conduira probablement pas à cette possibilité au vu de la localisation de la parcelle et des réserves foncières déjà urbanisables sur la commune.

S'agit-il de réaliser une réserve foncière agricole, est-ce la priorité des dépenses communales que d'augmenter les propriétés agricoles ? Et pour en faire quoi?

S'agit-il d'autre chose ?

Recevez, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, mes respectueuses salutations.

Pour le bureau d'Information Citoyenne à Marcilly-lès-Buxy, le Président,  
Frédéric PERROT